



Communiqué de presse :

Renouvellement de la convention collective pour le secteur des banques :

Lors de l'Assemblée des Délégués de l'ALEBA du lundi 28 septembre, la proposition du 14 août 2009 visant à prolonger d'une année la convention collective du secteur des banques existante a été acceptée unanimement.

Ainsi, les garanties d'évolution barémiques liées aux avancements automatiques seront appliquées, la prime de conjoncture sera maintenue et adaptée en fonction de l'ancienneté et toutes les autres dispositions resteront d'application.

Avec cette décision de l'ALEBA, la sécurité des employés liés à la convention collective du secteur des banques sera assurée pour l'année 2010.

Communiqué par l'ALEBA le 29 septembre 2009.